



**Décision n°65/2017
DELEGATION**

Le Directeur général de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu le décret du 31 mars 2016 portant nomination du Directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. BAYLE (Laurent),

Vu la délégation n° 32/2017 du 1^{er} janvier 2017 de Laetitia Bedouet, Directrice administrative et financière de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu la délégation n° 54/2017 du 1^{er} janvier 2017 de Sandrine Ollari, Responsable de l'ordonnancement de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien Baudry, adjoint au responsable de l'ordonnancement, à l'effet de procéder au nom du Directeur général :

- au paramétrage, visa et validation dans le système informatique budgétaire et comptable en tant qu'Administrateur du logiciel à l'exception du visa des engagements juridiques de l'ensemble des centres de responsabilité budgétaire (CRB).

Cette délégation prend effet le 06 décembre 2017.

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 06 novembre 2017

Laurent Bayle

Original : Agent Comptable
Copie : DAF
Secrétariat DG
Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS